

A portrait of Corinne Lepage, a French politician and environmentalist. She is a middle-aged woman with short, wavy brown hair, smiling at the camera. She is wearing a dark jacket and a bright blue scarf. Her earrings are pearl drops, and she has a small necklace.

BILAN

2009-2014

- P2 Edito : A quoi sert un député européen ?
- P4 Transition écologique de notre économie
- P7 Protection des consommateurs
- P8 Santé publique
- P10 Les deux grands dossiers de la mandature
- P12 Pour une expertise publique de qualité
- P14 Défense de la liberté d'internet
- P15 Au-delà des activités législatives
- P16 Des paroles et des actes : les chiffres



Corinne Lepage - Eurodéputée - France

A close-up portrait of a woman with short, dark brown hair and blue eyes. She is smiling slightly and looking towards the camera. Her hands are clasped in front of her chin, and she is wearing a ring on her finger. The background is white.

AVANCER OU ACCEPTER LA

A quoi sert un député européen ? Cette question brûle les lèvres de nombre de nos concitoyens. Parfois à juste titre, lorsque les médias décrivent la vie et le travail d'un parlementaire européen comme une sinécure moyennant une activité des plus réduites. Parfois, de manière approfondie, lorsque l'Europe est critiquée, soit parce qu'elle en fait trop, soit parce qu'elle en fait pas assez.

Durant ces 5 années, je n'ai cessé de défendre les intérêts de nos concitoyens français et européens, tout simplement parce que lorsque l'on se place du point de vue du **citoyen**, de son **emploi**, de sa **santé**, de la **justice**, du **long terme**, les choix sont clairs.

J'ai déposé nombre d'amendements, pris beaucoup de rapports et de contre-rapports, assumé la présidence de l'intergroupe mers et zones côtières, la vice-présidence d'une commission pendant 2 ans $\frac{1}{2}$, ouvert des débats sur les questions de santé et d'environnement, suivi toutes les conférences sur le climat (dont plusieurs ont eu lieu durant les sessions, non comptabilisées comme présence), lancé l'initiative pour un tribunal pénal international pour l'environnement **et surtout, j'ai rempli la fonction de contrôle qui est celle d'un député.**

DILUTION PROGRESSIVE DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE.

Des avancées ont été faites durant cette mandature **mais très en deçà de ce que souhaitent nos concitoyens.**

D'abord parce que des considérations partisans nationales, qui n'ont **souvent rien à voir avec l'intérêt général** priment.

Ensuite et surtout parce que **les grands lobbys** énergétiques, pharmaceutiques, agrochimiques, financiers sans oublier le tabac, **influent très lourdement sur les députés** au point de les faire voter contre l'intérêt de l'immense majorité des consommateurs-citoyens.

Enfin, parce que **l'Europe est une démocratie en construction mais inachevée.**

Une Commission, dotée seule du droit d'initiative mais qui ne reflète pas une majorité et n'est pas contrôlée, un Conseil qui ne trouve pas de majorité et n'assume pas ses choix, un Parlement qui ne peut proposer des textes, ne vote pas l'impôt et est trop souvent court-circuité et **une citoyenneté européenne qui ne peut s'exprimer ne sont pas satisfaisants.** La question des OGM illustre parfaitement

ce propos : une pétition de 1,2 million de signatures rejetée, un vote du Parlement européen à une immense majorité sur mon rapport pour permettre l'interdiction nationale des OGM pour de vrais motifs sans suite depuis 3 ans, un Conseil incapable de trouver une position commune et une Commission acquise aux OGM qui cherche à amuser la galerie.

Je suis eurocritique parce que
je suis pro-européenne.

La prochaine mandature devra donc trancher: **avancer ou accepter la dilution progressive de l'acquis communautaire.**

Mais pour avancer dans l'esprit de la défense de nos concitoyens, il faudra des députés courageux, non inféodés aux lobbys ou aux intérêts partisans et fiers de leur mandat.

A vous de jouer !
Corinne Lepage
Euro-députée

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE ÉCONOMIE



La transition écologique de notre économie est un impératif. Seul un changement profond de nos modes de production nous permettra de limiter nos émissions de gaz à effet de serre, de stopper la surexploitation des ressources naturelles et de réduire la pollution chimique et son impact sur notre santé. C'est aussi la condition de notre compétitivité future.

Cela passe par une politique publique cohérente de réduction et de traitement des déchets. Je me suis fortement impliquée dans la révision de la Directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, dit « DEEE ». Aujourd'hui, seule une petite partie de nos télévisions, ordinateurs ou jouets électroniques est collectée. Ce flux de déchets, qui connaît une croissance fulgurante, donne lieu aussi bien à des exportations illégales qu'à du recyclage sauvage, avec leur lot de pollution et de problèmes de santé. Mais ce sont aussi des ressources rares et précieuses, voire stratégiques, qui disparaissent ainsi dans la nature, ou partent en fumée. J'ai donc déposé une série d'amendements pour aboutir à des taux de collecte et de recyclage effectif ambitieux, mais aussi pour inciter à l'éco-innovation, favoriser le dialogue entre les producteurs de biens et ceux qui les recyclent, et ainsi progresser vers une économie circulaire.

L'éco-innovation est au cœur de ma démarche, et j'ai déposé des amendements au budget de l'UE qui permettront la mise en place de mécanismes de soutien financier aux entreprises éco-innovantes. L'interdiction de substances chimiques préoccupantes dans les produits électroniques, que j'ai défendue, est aussi un encouragement à l'innovation. Certains lobbies industriels ne l'ont de toute évidence pas vu de cet œil-là, et ont convaincu une majorité de députés de voter contre l'interdiction de nouvelles substances, ce qui montre le chemin à parcourir pour faire admettre de la nécessité de changer nos fondamentaux économiques.

La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique ont évidemment fait partie des priorités de mon mandat.

Co-auteur des résolutions du Parlement sur les négociations de l'ONU sur le climat, que j'ai voulues aussi ambitieuses que possible, j'ai participé à tous les sommets internationaux, de Copenhague en 2009 à Varsovie en 2013, en qualité de membre de la délégation officielle du Parlement. Ces négociations - certes complexes - ne sont pas à la hauteur de l'enjeu climatique, et je suis convaincue qu'il faut faire évoluer le système de gouvernance onusien vers une plus grande participation de la société civile, afin de transcender les égoïsmes nationaux et le poids des lobbies des énergies fossiles, qui sont la principale source de blocage. J'ai d'ailleurs protesté en séance plénière contre l'organisation par le gouvernement polonais d'un sommet sur le charbon en parallèle de la conférence climat à Varsovie.

Je continuerai à plaider pour que l'UE s'engage inconditionnellement pour une réduction d'au moins 30% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et d'au moins 50% en 2030.

L'objectif actuel de 20%, avec les échappatoires existantes et l'inefficacité du système européen d'échange de quota d'émissions (ETS), n'entraînera en réalité qu'une très faible diminution des émissions sur le territoire européen. Un objectif plus ambitieux est surtout la condition de la compétitivité future de nos entreprises, qui ne doivent pas se laisser distancer dans la course vers une économie sobre en carbone. La Chine l'a bien compris, et investit massivement dans les énergies renouvelables.

J'ai également participé à la bataille du "backloading", c'est-à-dire du retrait provisoire d'un certain nombre de quotas d'émissions de gaz à effet de serre du marché au sein du marché carbone européen (ETS). Le surnombre de quotas alloués par le passé, conjugué à la crise, ont en effet rendu le système inopérant, avec un prix de la tonne de carbone plafonnant à 5 euros. Le marché carbone n'est pas un marché comme un autre, destiné à enrichir des spéculateurs, mais un instrument de politique publique au service de la transition énergétique de notre économie. L'enjeu est maintenant de mettre en oeuvre une réforme structurelle profonde de ce système.

Car il est urgent d'entamer une transition énergétique. Il nous faut mettre fin à notre dépendance aux énergies fossiles et ne pas se laisser berner par le mirage des énergies "non conventionnelles". En France, les importations d'énergie fossile représentent 80% du déficit de la balance commerciale, et la facture annuelle s'élève à 400 milliards par an au niveau européen. Le pétrole est une énergie du passé, dont l'exploitation va devenir de plus en plus dévastatrice pour l'environnement et périlleuse pour les employés des firmes pétrolières. Ainsi, l'exploitation du pétrole offshore se réalise désormais à des profondeurs de plus en plus importantes, allant parfois jusqu'à 5.000 mètres, et dans des conditions climatiques extrêmes, dont l'actualité a malheureusement illustré les dangers. L'exploitation des sables bitumineux, pétrole dit « non conventionnel », émet 3 à 5 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre, et présente un redoutable impact environnemental et social. Ce pétrole est pour l'instant seulement

Je me suis battue pour que la législation européenne donne la priorité à des sources d'énergies qui ne nuisent ni à notre environnement, ni à notre santé et à la sécurité des travailleurs.

exploité au Canada, mais de nombreux projets sont à l'étude, avec l'implication des compagnies européennes.

Je me suis donc investie pour persuader la Commission

de combler les lacunes de la législation européenne concernant les plates-formes pétrolières et de renforcer le régime de responsabilité des compagnies pétrolières. Sur la question des sables bitumineux, avec des ONG et d'autres députés de tous les partis, nous avons fait pression sur la Commission européenne pour qu'elle réglemente l'importation des carburants, de façon à décourager l'utilisation de tels combustibles. La Commission a soumis sa proposition en 2012, mais les États membres, cédant au lobbying du gouvernement canadien, ont réussi à imposer une nouvelle étude d'impact, ce qui fait que l'on attend toujours une nouvelle proposition de la Commission. J'ai également été désignée rapporteur pour mon groupe sur un rapport d'initiative (non-législatif) concernant les gaz de schistes. L'UE n'a pas compétence pour décider de l'exploitation nationale des sources d'énergie, mais j'ai défendu un moratoire sur l'exploitation de ces gaz et je me suis investie pour que le Parlement prenne en compte les dangers spécifiques de la fracturation hydraulique

et comble les failles de la législation européenne. Début 2014, la Commission a d'ailleurs reconnu cette nécessité, mais s'est contentée de proposer des "recommandations" aux Etats membres, suite à l'intervention directe de M.Barroso et au lobbying de la Pologne et de la Grande-Bretagne.

La transition énergétique nous impose aussi de revoir notre politique de subvention aux activités polluantes. J'ai obtenu du Parlement une étude indépendante sur l'ampleur des subventions à la pollution dans le budget européen, et j'ai interpellé la Commission sur la manière dont elle entend faire évoluer sa politique dans ce domaine.

Ces enjeux cruciaux vont être débattus à nouveau à la fin de cette mandature puisque l'Union doit négocier son prochain paquet "climat-énergie" pour 2030. Outre le niveau d'ambition de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, l'enjeu est de maintenir un objectif pour le développement des énergies renouvelables et un autre pour l'efficacité énergétique.

Investir dans l'efficacité énergétique et dans les renouvelables aujourd'hui nous permettra des économies substantielles demain. L'énergie et le climat seront un des principaux enjeux de la prochaine mandature.

RÉFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES

J'ai consacré beaucoup d'énergie au début du mandat à la protection du thon rouge.

Espèce emblématique, qui a nourri les peuples de la Méditerranée pendant des millénaires, le thon rouge était en 2009 au bord de l'extinction, à cause de l'incapacité des Etats membres de l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, l'organisme régional international en charge de la gestion de l'espèce) à stopper sa sur-exploitation, au profit des intérêts à court terme de la pêche industrielle. Près de 85% du thon rouge est en effet exporté vers le Japon.

Je me suis battue pour que le Parlement se prononce en faveur de l'inscription du thon rouge à l'annexe I de la CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et en faveur de la redistribution des quotas à la pêche artisanale. Cette

mobilisation a permis de pousser l'UE à changer sa position et à abaisser les quotas de pêche pour le thon rouge.

La révision de la politique commune des pêches (PCP) restera quant à elle une des réformes phares du Parlement. La surpêche touche en effet 48 % des stocks évalués dans l'Atlantique et environ 90 % de ceux de Méditerranée. Selon la Commission européenne, certains segments de la flotte de pêche communautaire ont une capacité de pêche deux à trois fois supérieure aux niveaux durables, et cette surpêche a entraîné la diminution de la rentabilité du secteur, avec des pertes d'emploi massives.

Le 10 décembre 2013, à l'issue d'une rude bataille et de nombreux compromis, le Parlement a adopté l'accord avec le Conseil des ministres. Celui-ci prévoit que les pêcheurs devront respecter le "rendement maximal durable découlant des avis scientifiques" (RMD), c'est-à-dire ne pas pêcher plus que ce qu'un stock donné peut produire en une année déterminée. A défaut d'une interdiction totale, la PCP va également supprimer progressivement la pratique des rejets. Les navires de pêche devront débarquer au moins 95% de leurs captures totales conformément à un calendrier pour les différents types de pêche (mis en place progressivement à partir de 2015). La PCP promeut également une aquaculture durable. Le règlement sur l'organisation commune des marchés (OCM) touche quant à lui au marquage et à l'étiquetage des produits de la pêche (zone de capture, engin utilisé...), permettant aux consommateurs de bénéficier de davantage d'informations sur le poisson qu'ils achètent.

Je suis convaincue que cette réforme mettra en place les conditions nécessaires au maintien dans l'UE de flottes de pêche viables du point de vue économique et environnemental, et de maximiser les captures pour les pêcheurs.

Il faudra encore pour cela que l'aide publique soit orientée sur des mesures de réduction de l'impact environnemental des opérations de pêche en favorisant la conversion de navires, la sélectivité des engins, les méthodes de pêche ayant le moins d'impacts sur les fonds marins. Si certains stocks de poissons de l'UE étaient reconstitués, **ils permettraient en effet de doubler les débarquements et les revenus, et d'augmenter le nombre d'emplois.**

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

J'ai déployé beaucoup d'efforts pour garantir l'application du principe de précaution et des règles strictes dans le domaine de la sécurité alimentaire. C'est souvent un match consommateurs contre grande industrie, et les moyens ne sont pas tout à fait les mêmes ! C'est pourquoi notre rôle de député est de garantir que les dimensions sécurité et santé des consommateurs priment bien sur les intérêts économiques.

La question du clonage et de la mise sur le marché de viande issue d'animaux clonés ou de leurs descendants a par exemple été l'enjeu d'une bataille entre le Parlement, le Conseil des ministres et la Commission dès 2009, à l'occasion de la révision du Règlement sur les "nouveaux aliments" pour laquelle j'étais rapporteur fictif pour mon groupe. Résultat des courses : aucun accord n'a été trouvé. Suite aux demandes répétées de ma part et d'autres collègues, la Commission a finalement publié une proposition en décembre 2013, avec deux ans de retard. Cette proposition est pour moi inacceptable : la Commission propose certes d'interdire la commercialisation et l'importation d'animaux clonés mais ne prévoit rien pour les descendants d'animaux clonés. Je considère que, risque sanitaire ou pas, le clonage animal est inacceptable en raison de la souffrance animale et de la réduction de la biodiversité qu'il entraîne, sans parler des considérations éthiques. Soyons clairs, si des pays hors d'Europe sont prêts à favoriser le commerce d'aliments issus d'animaux clonés, les consommateurs européens n'en veulent pas. **Je me battraï jusqu'à la fin du mandat pour une interdiction ou a minima un étiquetage obligatoire de cette viande issue d'animaux clonés.**

Je me suis aussi investie pour imposer un étiquetage clair et complet sur les produits alimentaires. J'ai travaillé de concert avec un petit groupe de députés de plusieurs tendances politiques pour promouvoir un nouveau système d'étiquetage. Et ce travail a payé. Nous avons en particulier obtenu que figurent clairement sur chaque paquet la valeur énergétique, ainsi que la teneur en graisse, graisses saturées, sucre et sel. Nous avons en revanche perdu le combat pour la création d'un système de code de couleurs, dit "feux tricolores", qui visait à améliorer la lecture de ses informations. Certains Etats, comme le Royaume Uni, l'expérimentent déjà, alors gageons que l'idée fasse son chemin.

Un combat similaire a été mené et est toujours en cours sur l'étiquetage de la viande. Nous avons obtenu pour le bœuf un étiquetage indiquant le lieu

de naissance, le lieu d'élevage et le lieu d'abattage. Sur les viandes ovins, caprins et équins, le combat est toujours en cours puisque la Commission ne veut pas d'un étiquetage du lieu de naissance. Nous avons en commission ENVI voté une objection réclamant un étiquetage des

trois lieux (naissance, élevage et abattage).

La seule façon de restaurer la confiance des consommateurs est de jouer la transparence !

J'ai aussi utilisé, dès que nécessaire, les pouvoirs de contrôle du Parlement, y compris

dans les domaines les plus techniques, malheureusement trop souvent abandonnés à la Commission et aux experts. Je me suis ainsi mobilisée pour que le Parlement s'oppose à un projet de la Commission européenne qui souhaitait autoriser l'utilisation de la thrombine bovine et porcine comme additif, afin de lier des morceaux de viandes séparées et ainsi constituer un morceau unique. On parle de "colle à viande". Les ministres n'ont rien trouvé à y redire, alors que ce projet était scandaleux car il conduisait à induire le consommateur en erreur en lui présentant un produit élaboré fini alors qu'il s'agit en fait d'un amalgame de morceaux de viande. En outre il n'excluait pas le risque d'infection par des bactéries pathogènes. La mobilisation a payé puisque le Parlement s'est finalement opposé à ce projet.

J'étais responsable pour mon groupe de la fastidieuse révision de la réglementation des produits et substances biocides, quasiment exclusivement conçus à l'aide de procédés chimiques. Nous les utilisons très souvent dans notre vie quotidienne en tant que désinfectants, produits de protection (pour le bois par exemple), ou antiparasitaires (rodenticides, insecticides). **J'ai fait adopter une série d'amendements visant en particulier à renforcer l'exigence d'étiquetage, à garantir une évaluation des conséquences sur la santé humaine et l'environnement des produits biocides, à exclure du marché les substances les plus dangereuses, et à évaluer comme il se doit l'utilisation des nanomatériaux.**

Défense de l'environnement et santé publique sont étroitement imbriquées. Je me suis donc engagée, dès le début de mon mandat, dans la réforme de la législation sur les médicaments ou la gestion des crises sanitaires.

SANTÉ PUBLIQUE

Dans le domaine de la pharmacovigilance, j'ai fait adopter une série d'amendements visant à garantir les possibilités d'un **contrôle étroit des autorités de santé, à éviter tout conflit d'intérêt potentiel, ainsi qu'à renforcer la transparence du système**. Je me suis engagée pour soulever le débat du financement de l'Agence européenne du médicaments, pour l'instant assuré à 80% par les redevances de l'industrie. Je veillerai dans la prochaine réforme à ce que l'UE tire toutes les conséquences du scandale du Mediator.

Je m'étais associée en 2010 avec des députés de tous les groupes politiques pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de gestion par les institutions européennes de la pandémie de grippe A H1N1. Cette demande a malheureusement été écartée, mais le Parlement a rédigé un rapport auquel j'ai contribué en co-organisant avec le Rapporteur une audition publique sur l'expertise et en cosignant plusieurs amendements.

La directive sur l'information des patients fait en particulier l'objet de très vives controverses. J'ai déposé plusieurs amendements pour **distinguer clairement ce qui relève de l'information et de la publicité, de façon à garantir que cette dernière continue d'être rigoureusement interdite en Europe**. On ne peut pas tolérer que les laboratoires pharmaceutiques puissent s'adresser directement aux patients, il en va de la sécurité de nos concitoyens.

Les médicaments ne sont pas des biens comme les autres ! La Commission s'est engagée à revenir en 2012 avec une nouvelle mouture du texte.

LA LÉGISLATION SUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Sans contrôle efficient, la meilleure législation du monde reste virtuelle.

Pour les dispositifs médicaux, nous sommes dans le cas d'un marché où la marge des acteurs est importante, et où pourtant la recherche de rentabilité a pu conduire certains d'entre eux à avoir un comportement mettant en danger la sécurité des patients utilisant leurs produits.

La révision de la Directive sur les dispositifs médicaux est intervenue après le scandale PIP.

J'ai plaidé pour que la liste des produits soit clarifiée afin de permettre de comparer les dispositifs médicaux dans le cadre de l'analyse risques/bénéfices ainsi que pour une gestion des produits médicaux les plus à risque (listes IIb et III), par les agences nationales.

À chaque étape, les fabricants doivent être inspectés de manière régulière et inopinée, tant sur la méthode que sur la qualité. L'extraterritorialité de la production doit être incluse dans la procédure de contrôle au moment de l'homologation du produit, et cela inclut la distribution par internet.

Le cas PIP avait aussi mis en exergue les graves lacunes de la matériovigilance, en particulier en raison d'une sous déclaration des incidents par les opérateurs et par les prescripteurs. Dans ce cas, l'opérateur s'était ainsi organisé pour ne pas rapporter les accidents graves, et les prescripteurs se retrouvent devant des procédures lourdes et un traitement insuffisant de la part des autorités.

Ce fut aussi pour moi l'occasion de prendre position

pour un statut ambitieux des lanceurs d'alerte. Les débats se sont malheureusement focalisés sur les dispositifs les plus à risque avec un risque de retard pour l'innovation. De surcroît, le texte ouvre la possibilité d'une réutilisation (reprocessing) d'un dispositif médical à usage unique, ce qui est contradictoire avec la définition même du dispositif médical à usage unique.

LA DIRECTIVE TABAC

C'est un dossier qui a vu s'opposer l'industrie du tabac, les fabricants de tabac, l'industrie pharmaceutique et les défenseurs de la santé.

C'est un dossier qui a vu aussi tomber un Commissaire européen.

Je suis d'ailleurs honorée que cette même entreprise m'ait classé en hostile aux intérêts de cette industrie.

L'Europe accuse un cruel retard en matière de lutte contre le tabac, avec 28 % des adultes qui fument contre 17 % en Australie, 19 % aux USA et 15 % au Brésil. Si la législation est importante, elle est assez inefficace car les sanctions sont extrêmement faibles.

J'ai défendu l'interdiction des cigarettes fines et des cigarettes aromatisées car ils sont des leviers marketing pour attirer les consommateurs. Sur l'étiquetage, j'ai pris position pour 75% d'espace pour les messages sanitaires, quand le Conseil s'est arrêté à 65%.

J'ai proposé que les États puissent limiter les quantités de tabac dans le cadre des ventes transfrontalières afin de maintenir les stratégies de lutte contre le tabac.

Je suis convaincue que la cigarette électronique peut être une aide précieuse à tous les gros fumeurs. Idéalement, la cigarette électronique aurait dû faire l'objet d'un texte réglementant son usage. J'ai défendu le contrôle des produits avec la possibilité de vente libre.

Les dessous du lobbying de l'industrie du tabac ont été révélés : Philip Morris qui fiche les députés et a recruté 161 personnes pour le lobbying sur cette législation et 1,4 million sur 6 mois pour rencontrer les députés européens.

MES DEUX GRANDS DOSSIERS DE LA MANDATURE



LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

Le 13 juillet 2010, la Commission a proposé une révision de la réglementation sur les disséminations volontaires d'OGM dans l'environnement pour permettre aux Etats membres de refuser sur leurs sols la mise en culture d'OGM déjà autorisés au niveau européen. Cette proposition est le fruit de plusieurs années de controverse quant à la qualité de l'évaluation des risques menée par l'EFSA (AESa - Autorité européenne de sécurité sanitaire), et de division entre les gouvernements européens sur la question des OGM.

Le Parlement m'a désigné comme rapporteur sur ce dossier épineux, sur lequel la précédente législature n'avait jamais réussi à dégager une majorité. Dans son texte initial, la Commission excluait la prise en compte de facteurs sanitaires ou environnementaux, afin de ne pas remettre en cause l'évaluation menée au niveau européen, et ne proposait en fait aucun pouvoir juridique nouveau qui aurait permis aux Etats membres d'interdire la culture d'OGM sur des bases solides.

Dans mon rapport, présenté en janvier 2011, j'ai donc proposé une modification substantive du texte, afin de clarifier et d'étendre les raisons sur lesquelles un Etat membre peut se baser pour refuser la culture d'OGM.

La priorité - non négociable et affirmée dans mon rapport- doit rester l'amélioration de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux, pour l'instant lacunaire, et lutte contre les conflits d'intérêt au sein des agences d'expertise. Mais je suis convaincue qu'il faut donner par ailleurs donner aux États le droit d'interdire la culture d'OGM pour des raisons environnementales ou socio-économiques. L'annu-

lation répétée par le Conseil d'Etat de la clause de sauvegarde en France en est l'illustration, tout comme la récente proposition d'autorisation par la Commission d'un nouveau maïs transgénique, le 1507 de Pioneer, à la culture en Europe.

Après d'âpres négociations entre groupes politiques, lors du vote en plénière du 5 juillet 2011, le Parlement a validé à une très large majorité mon projet de rapport. La proposition doit toujours obtenir l'aval du Conseil des ministres alors que plusieurs Etats-membres semblent réticents à assumer au niveau national la responsabilité de pouvoir interdire des OGM.

Par ailleurs, dès le début de mon mandat, j'ai écrit et tenté de faire voter au Parlement une résolution contre une autorisation d'OGM à l'importation. Cela s'est avéré impossible car les procédures étaient faites de telle manière que le Parlement n'avait dans les faits pas le temps de soulever une objection. Mais cette tentative nous a permis de changer les règles internes du Parlement afin que celui-ci puisse effectivement exercer son droit d'objection sur les propositions examinées en procédure de comitologie, qui laisse tout pouvoir à la Commission.

En janvier 2014 j'ai co-signé et contribué à faire adopter à une large majorité une résolution du Parlement contre l'autorisation à la culture du maïs 1507.

Même s'il s'agit d'une résolution non contraignante, elle envoie un signal politique fort au Conseil, qui va avoir du mal à trouver une majorité qualifiée contre l'autorisation.

J'espère en tout cas que cette nouvelle controverse permettra de débloquent au Conseil les négociations sur mon rapport sur les interdictions nationales d'OGM.



LES AGRO-CARBURANTS

L'autre dossier sur lequel j'ai été rapporteur lors de cette mandature concerne également fait l'objet d'une rude bataille entre groupes et contre les lobbies. La Commission européenne a reconnu que les agrocarburants n'apportent pas autant de bénéfices pour le climat qu'initialement escompté. En effet, l'Union européenne est devenue importatrice nette de matières premières, telles que le colza ou l'huile de palme, à la fois pour produire du biodiesel et pour compenser les volumes d'huiles végétales autrefois utilisés dans l'agro-alimentaire. Et ces besoins nouveaux, créés par l'objectif européen de 10% d'énergie renouvelable dans le secteur des transports d'ici 2020, entraînent des conversions de terres dans les pays étrangers, et donc des émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier lorsqu'il s'agit de déforestation ou de conversion de zones humides. C'est ce que l'on appelle le changement d'affectation des sols indirect (CASI). Une fois ces émissions indirectes prises en compte, d'après les chiffres de la Commission, le biodiesel issu d'huile de colza, de soja ou de palme entraîne plus d'émissions que le pétrole conventionnel.

De plus, les agrocarburants de la première génération, dont le soutien coûte 6 milliards par an aux budgets européens, peuvent conduire à un choix ni durable ni éthique : manger ou conduire. La demande européenne en agrocarburants entraîne une pression additionnelle sur les prix de l'alimentation et un accaparement des terres dans les pays du Sud, ce qui peut conduire à une réduction de l'accès à l'alimentation pour certaines populations.

La Commission a donc proposé de plafonner à 5% la part d'agrocarburants de première génération, niveau qui correspond à peu près à la production actuelle moyenne en Europe (4,6%), afin de préserver

les investissements existants. A l'issue d'après négociations, le Parlement s'est prononcé pour plafond de 6%, en contrepartie de l'intégration du facteur CASI dans la comptabilité des émissions de GES à partir de 2020, afin d'encourager la production de ceux qui offrent un avantage significatif pour le climat, et d'un sous-objectif de 2,5% de production d'agrocarburants avancés, issus notamment de déchets.

J'estime en effet qu'une fois les investissements existants rentabilisés (la plupart devraient l'être d'ici 2017), les incitations et les subventions devraient être réservées à des technologies d'avenir, telles que la production de microalgues, ou le "Power-to-Gas", qui permet la séquestration du CO₂ et sa conversion en gaz voire en carburant liquide.

Ce n'est malheureusement pas la position défendue par la France, qui critique la validité du concept de CASI et défend un plafond plus élevé à 7%. Cela revient à protéger des intérêts acquis plutôt que d'encourager l'innovation, et à tourner le dos à la science au nom de la préservation d'intérêts économiques. Les Etats membres n'ont d'ailleurs pas été capables de se mettre d'accords.

L'absence d'avancées sur ce dossier risque de nuire aussi bien aux agrocarburants de première que de deuxième génération, et à la crédibilité de la politique de l'UE contre le changement climatique.

a question de l'indépendance de l'expertise est un enjeu crucial. Les décisions publiques s'appuient sur des avis d'experts qui sont parfois contestés et influencés par divers lobbies.

POUR UNE EXPERTISE PUBLIQUE DE QUALITÉ

Plus que jamais, nous avons besoin d'agences d'expertise européennes crédibles. Mais leurs pratiques se doivent d'être irréprochables, et nous sommes encore loin du compte.

Ainsi les révélations sur des conflits d'intérêt au sein de membres des panels de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) se sont succédées, sur les OGM comme sur d'autres sujets. Mais cette agence n'est pas la seule concernée. Le scandale du Mediator, en France, a par ricochet révélé une culture très permissive en matière de gestion des conflits d'intérêts au sein de l'Agence européenne du médicament (EMA).

En liaison avec les ONGs luttant en faveur de plus de transparence et d'autres députés, nous avons révélé plusieurs cas problématiques de "revolving doors", pratique qui consiste à favoriser les allers et retours entre l'industrie et les agences de régulation, ou de "pantouflage", tel que celui de l'ancien directeur de l'Agence européenne du médicament (EMA), qui est parti conseiller les compagnies pharmaceutiques dans les procédures d'approbation de leurs produits, aussitôt après la cessation de ses fonctions à l'agence, justement chargée de cette évaluation.

J'ai interpellé à plusieurs reprises la Commission et les directions des agences sur **la nécessité de mettre fin à ces pratiques, et j'ai organisé plusieurs auditions publiques** afin de faire dialoguer des scientifiques indépendants avec l'EFSA, et de faire émerger des propositions visant à mieux assurer l'indépendance et la transparence de l'expertise.

L'audition de 2010, intitulée "Santé, l'expertise scientifique en question. Conflits d'intérêts et défaillances de l'évaluation", était structurée autour de quatre exemples de décisions publiques: le bisphénol A, le médicament Neurontin, les OGM insecticides et le pesticide Roundup. En 2011, outre un débat contradictoire sur l'évaluation des risques des OGM, j'ai organisé une audition sur l'indépendance de la science, autour des cas de l'aspartame et du Bisphénol A.

Ces auditions ont mis en lumière que les décisions, pour lesquelles les avis d'experts scientifiques ont été déterminants, ont pu conduire à des résultats négatifs pour la santé publique et l'environnement. Elles ont aussi permis de souligner les principes fondamentaux à respecter pour garantir une expertise scientifique transparente, pluraliste et qui proscrirait tout conflit d'intérêt: la publication des données de base, l'ouverture à la controverse scientifique, la publicité des avis d'experts, l'exigence d'une expertise pluraliste, pluridisciplinaire et contradictoire.

En 2012, je me suis engagée, avec d'autres députés de la commission ENVI, à convaincre mes collègues de rejeter la décharge budgétaire de l'EFSA afin de provoquer un électrochoc. Cette opération a été un succès puisque la décharge de l'EFSA a été retoquée en mai 2012 par le Parlement européen.

En parallèle, j'ai participé au groupe de travail informel sur les groupes d'experts au Parlement européen qui a pour but de travailler avec la Commission européenne sur la question des conflits d'intérêts dans les groupes d'experts.

Il y a du progrès dans la gestion des conflits d'intérêts par les différentes agences européennes mais à mon sens une transparence complète doit être garantie et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre cette transparence.

LE CAS DE L'ASPARTAME

J'ai initié au niveau européen le débat sur l'impact pour la santé de l'aspartame.

J'ai organisé dès le début 2011 une audition publique au Parlement européen sur les risques potentiels de l'aspartame en présence de l'ensemble des acteurs. Les débats ont malheureusement été édifiants sur l'aveuglement de l'EFSA et de la Commission. J'ai

donc immédiatement demandé la communication des données sur la dose journalière admissible (DJA), que celle-ci soit recalculée à partir d'études indépendantes des fabricants, que l'EFSA prenne en compte les nouvelles études de manière contradictoire et en veillant scrupuleusement à éviter tout conflit d'intérêts et, enfin et surtout, qu'en application du principe de précaution on informe le public sur les certitudes et les incertitudes en matière d'impact sur la santé. La pression a payé, puisque la Commission a demandé à l'EFSA une réévaluation complète de la sûreté de l'aspartame pour mi-2012, au lieu de 2020 comme initialement prévu. La réévaluation publiée par l'EFSA le 10 décembre 2013 est une vaste plaisanterie. Encore une fois, l'EFSA applique le deux poids deux mesures. Les études datant des années 70 et qui ont été discréditées par de nombreux scientifiques servent toujours à justifier la dose journalière admissible alors que les études montrant qu'il y a un danger sont systématiquement rejetées par l'EFSA.

LA CAS DU BISPHÉNOL A ET DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

J'ai interpellé la Commission pour qu'elle passe outre l'avis de l'EFSA sur le bisphénol A.

Suite aux nouvelles révélations sur ses effets en France, l'agence européenne a en effet considéré que rien ne justifiait de revoir sa position. J'ai donc demandé à la Commission d'appliquer le principe de précaution, en proposant rapidement des mesures pour protéger les populations les plus fragiles (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes) et de préparer une approche en étape pour progressivement interdire l'usage du BPA en Europe, comme le prévoit déjà la France. La Commission a alors mandaté l'EFSA pour rendre un rapport, notamment sur la définition d'un perturbateur endocrinien.

En janvier 2013, le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative, pour lequel j'étais rapporteur pour mon groupe, sur les perturbateurs endocriniens, qui adoptent une position ferme sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution.

L'EFSA publie son rapport en mars 2013 et non seulement l'Agence botte en touche sur beaucoup d'aspects mais en plus de cela, ses conclusions vont à l'encontre de l'avis de l'ANSES : "absence de consensus international sur l'existence et/ou la pertinence

des effets dits 'à faible dose'. Une fois encore, l'EFSA se décrédibilise totalement.

La Commission européenne était supposée adopter les critères d'identification et d'évaluation des perturbateurs endocriniens pour les législations biocides et pesticides au plus tard, le 13 décembre 2013 ainsi qu'une nouvelle stratégie pour les perturbateurs endocriniens avant le 13 décembre mais coup de théâtre, la Commission a demandé une évaluation d'impact!

J'ai également, en 2013, participé au groupe de travail sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

L'Europe, qui devrait être à la pointe en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la santé publique est à la traine!

La pression des lobbys est extrêmement forte et ce dossier va de rebondissement en rebondissement.

DÉFENSE DE LA LIBERTÉ D'IN- TERNET

J'ai prolongé au
niveau européen
mon combat pour la
liberté d'internet.

Le cadre juridique des communications électroniques, dit « Paquet Télécom » a fait l'objet d'une vaste révision. C'est le fruit d'un travail engagé en 2007, et qui s'est achevé en décembre 2009 à l'issue d'après négociations entre le Parlement et le Conseil des ministres, notamment dans le cadre du comité de conciliation auquel j'ai participé.

Grâce à ce nouveau cadre, les consommateurs bénéficient d'une plus grande clarté sur les services proposés, une meilleure protection des données personnelles en ligne et peuvent aussi changer d'opérateur de télécommunications plus rapidement. Le paquet exige également des opérateurs plus de transparence sur les services proposés et les techniques de gestion du trafic employées. Il crée le nouveau régulateur européen des télécommunications, l'ORECE.

Pour autant tout n'est pas réglé, notamment en ce qui concerne la neutralité du net. Les principes de neutralité et d'ouverture du net visent à garantir un accès à tout contenu, application ou service et assurent une égalité de traitement de l'accès au trafic.

Les opérateurs telecoms revendiquent de pouvoir intervenir sur le trafic pour éviter une saturation du réseau ou faire face à des menaces de sécurité. Mais des abus sont rapportés, comme par exemple le fait d'accorder des préférences à certains services et non à d'autres.

C'est pourquoi j'ai fermement soutenu la résolution du Parlement du 17 novembre 2011 demandant à la Commission de surveiller étroitement l'application du droit pour garantir la neutralité du net, et si cela se révèle nécessaire de compléter la législation.

AU-DELÀ DES ACTIVITÉS LEGISLATIVES

L'union fait la force

Au niveau européen, seule l'union fait la force. J'ai donc pris l'initiative de créer deux structures qui rassemblent, au delà des clivages politiques, des personnalités déterminées et d'une compétence reconnue pour décupler notre force de frappe.

A l'origine de sa création, je préside, depuis décembre 2009, un nouvel intergroupe au Parlement sur les « **Mers et zones côtières** ». Il rassemble une quarantaine de députés européens, de groupes politiques et de nationalités différents et a un champ d'intervention très large. Et c'est un succès. Nous avons réussi à peser davantage face au Conseil et à la Commission sur plusieurs dossiers, dont le développement d'une politique maritime européenne. Mais surtout, nous avons réussi à faire émerger des sujets qui n'étaient pour l'instant pas ou peu traités, comme la promotion des énergies marines ou le renforcement de la législation sur les plateformes pétrolières. Nous nous donnons les moyens d'être force de propositions, grâce à une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs concernés : forces économiques, représentants des territoires, syndicats et ONGs. Nous bénéficions d'un appui précieux de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM).

J'ai également créé une **association des anciens ministres de l'environnement** pour œuvrer en faveur de politiques publiques capables de s'imposer sur les considérations financières et économiques de très court terme. Forte d'une soixantaine de membres, son projet phare est la création d'une Cour pénale de l'environnement.

Enfin, je suis Vice-Présidente de l'Association créée par Michèle Rivasi au Parlement européen, **Nuclear Transparency Watch**, qui vise à pousser pour plus de transparence dans le domaine nucléaire.

2 RAPPORT EN TANT QUE RAPPOREUR

› RAPPORT sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et modifiant la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

› RAPPORT sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire

10 RAPPORTS EN RAPPOREUR FICTIF

› RAPPORT sur la crise alimentaire, la fraude dans la chaîne alimentaire et son contrôle

› RAPPORT sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant certaines directives dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la politique sociale et de la santé publique en raison du changement de statut de Mayotte à l'égard de l'Union

› RAPPORT sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des

produits biocides, en ce qui concerne certaines conditions d'accès au marché

› RAPPORT sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens

› RAPPORT sur les incidences sur l'environnement des activités d'extraction de gaz de schiste et de schiste bitumineux

› RAPPORT sur l'évaluation de la gestion en 2009-2010 de la grippe H1N1 en Europe

› RAPPORT sur les nouveaux aliments

› Rapport sur le livre blanc de la Commission: "Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen"

› RAPPORT - PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation

› RAPPORT - Environnement: stratégie pour la protection et l'utilisation durable des sols

2 AVIS EN TANT QUE RAPPOREUR

› PROJET D'AVIS sur le défi de la sécurisation des activités pétrolières et gazières offshore

› AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée

7 AVIS - EN TANT QUE RAPPOREUR FICTIF

› AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production et à la mise à disposition sur le marché de matériel de reproduction des végétaux (règlement sur le matériel de reproduction des végétaux)

› AVIS sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières

› AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la sécurisation des activités de prospection, d'exploration et de production pétrolières et gazières en mer

› AVIS sur les Projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques

› AVIS Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable

› AVIS Déficit de protéines de l'UE: quelle solution à un problème ancien??

› AVIS Amendement règlement (EC) No 1406/2002 établissant l'Agence européenne de sécurité maritime

13 RÉSOLUTIONS CO-SIGNÉES

- › Proposition de résolution sur les animaux clonés
- › Proposition de résolution d'opposition à la mise sur le marché à des fins de culture du maïs génétiquement modifié TC1507
- › Proposition de résolution sur la conférence sur le changement climatique à Varsovie, Pologne (COP 19)
- › Proposition de résolution sur la conférence sur le changement climatique à Doha, Qatar (COP 18)
- › Proposition de résolution sur les implants mammaires en gel de silicone défectueux produits par la société française PIP
- › Proposition de résolution sur le brevetage des procédés essentiellement biologiques
- › Proposition de résolution commune sur la situation au Nigeria
- › Proposition de résolution sur la conférence de Durban sur le changement climatique (COP 17)
- › Proposition de résolution sur l'élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)
- › Proposition de résolution sur la conférence sur le changement climatique à Cancún (COP16)
- › Proposition de résolution sur

le résultat de la conférence de Copenhague sur le changement climatique

- › Proposition de résolution sur les incendies de forêt survenus au cours de l'été 2009

- › Deepwater Horizon oil spill: EU action on oil exploration and extraction in Europe

4 DÉCLARATIONS ÉCRITES

- › Déclaration écrite sur le poisson en tant que bien commun
- › Déclaration écrite sur la reconnaissance du "testing", en cas de résultats positifs, comme preuve juridique de discrimination raciale
- › Déclaration écrite sur l'exploration de gisements de gaz et de pétrole de schiste
- › Déclaration écrite sur Cleanup in Europe et Let's do it World 2012

42 QUESTIONS PARLEMENTAIRES

- › L'ethoxyquine en tant qu'additif alimentaire dans l'alimentation animale - le cas des poissons d'élevage
- › Reconnaissance des dommages écologiques dans le droit de l'Union et le droit international
- › Conférence de Varsovie sur

le changement climatique (COP 19)

- › Sécurité alimentaire des citoyens... chinois?

- › Plantes génétiquement modifiées avec gènes empilés

- › Numéro d'appel d'urgence européen "112": non-application de la résolution du Parlement européen du 5 juillet 2011 et de l'article 26 de la directive 2009/136/CE

- › Conférence de Doha sur les changements climatiques (COP 18)

- › Participation de l'entreprise française Vinci au projet d'autoroute qui traverse la forêt de Khimki

- › Procédure de réhomologation de pesticides pourtant retirés du marché en 2007

- › Implants mammaires en gel de silicone défectueux produits par la société française PIP - révision de la réglementation relative aux dispositifs médicaux

- › Diagnostic précoce et gestion rentable de l'hémochromatose héréditaire

- › Aquaculture européenne

- › Déséquilibre au sein du groupe d'experts sur les prix de transfert
- › Subventions européennes accordées à des pratiques polluantes et non durables

- › Avis de l'AESA sur le seuil de préoccupation toxicologique
- › Effets sanitaires du bisphénol A

- › Conflits d'intérêt chez les ex-

perts de l'Autorité européenne de la sécurité des aliments participant au groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (ANS)

› Subventions de l'UE favorisant les pratiques polluantes et non durables

› Avenir du programme "Science dans la société" au sein du projet PCRD

› Exploration de gisements de gaz et de pétrole de schiste

› Conformité avec les règles en matière de conflits d'intérêts pour l'ancien directeur exécutif de l'EMA

› Révision de l'encadrement des groupes d'experts de la Commission - Représentation équilibrée et transparence

› Augmentation considérable du nombre de dérogations pour l'utilisation non autorisée de pesticides en 2010

› Interruption de soutien financier des projets de recherches sur le développement des médicaments destinés aux enfants

› Syndrome de la guerre du Golfe

› Révision de l'encadrement des groupes d'experts de la Commission - Représentation équilibrée et transparence

› Incident survenu en Allemagne à propos de fourrages pour animaux contaminés par la dioxine

› Coopération avec les autorités norvégiennes en cas d'accident sur les plateformes offshore

d'exploitation de pétrole

› Soutien à l'initiative Yasuni ITT dans la perspective de la lutte contre le changement climatique

› Transposition de la directive "suivi du trafic maritime"

› Les boues toxiques rouges atteignent le Danube

› Catastrophe provoquée par une coulée de boue rouge en Hongrie

› Statut européen des mutuelles

› Diffusion d'informations sur les médicaments soumis à prescription sur des réseaux sociaux en ligne

› Mise en œuvre du règlement 1924/2006/CE sur les allégations de santé

› Création d'une force européenne de protection civile

› Mesures de sécurité et de prévention sur les plates-formes pétrolières offshore dans l'UE

› Barroso II - Qui est chargé du suivi de l'initiative européenne pour la transparence (IET)?

181 RAP- PORTS AMENDÉS

› Modification de la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages pour réduire la consommation de sacs en plastique légers à poignées

› règlement sur le matériel de reproduction des végétaux)

› Modification du règlement sur les transferts de déchets

› Règlement sur la Surveillance, déclaration et vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur des transports maritimes

› Règlement sur les contrôles officiels

› Rapport sur la crise alimentaire et fraude dans la chaîne alimentaire

› Plan d'action 2030 pour le climat et la politique énergétique

› Environnement, agriculture, politique sociale et santé publique: modification de certaines directives en raison du changement de statut de Mayotte à l'égard de l'Union

› COP19 Varsovie

› Pêche en eaux profondes

› Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières

› Marché des enchères des gaz à effet de serre

› Directive qualité des carburants et promotions des énergies de sources renouvelables

› Directive Tabac

› Rapport Réindustrialiser l'Europe

› Directive sur les dispositifs médicaux

› Croissance bleue

› Réduction de CO2 pour les véhicules légers › Règlement d'essais cliniques › Programme complémentaire de recherche pour le projet ITER (2014-2018) › Réduction de CO2 pour les véhicules commerciaux › Politique maritime intégrée › Décharge budgétaire de l'EMA en 2011 › Challenges et opportunités des énergies renouvelables › Rapport sur les Perturbateurs endocriniens › Prix des médicaments et remboursements › PAC › Résolution COP18 Doha › Energies 2050 › Décharge budgétaire de l'EFSA 2010 › Exploitation gaz et pétrole offshore › FEADER › Directive Agrocarburants › Programmes de recherche et innovation Horizon 2050 › Nuisances sonores des véhicules légers › FEDER pour l'innovation et la croissance › Programme santé 2014-2020	› Gaz de schiste › ACTA › Qualité des eaux › Aquaculture › Résolution sur les Prothèse PIP › Lignes directrices pour les réseaux trans-européens énergétiques › Efficacité de l'usage des ressources européennes › Politique commune de la pêche › Ailerons de requin › Décharge budgétaire de l'EMA 2010 › Traçabilité bovine › Feuille de route pour une économie compétitive à faible émission de carbone › Efficacité énergétique › Réponse globale contre le HIV/ SIDA › COP17 Durban › Règlement Biocides › Resolution Rio+20 › Budget › SEVESO › Santé des abeilles › Protection civile › Management des déchets nucléaires › Modification des statuts de	- l'agence maritime européenne › Informations alimentaires pour les consommateurs › Directive OGM › H1N1 › Déficit protéinique de l'Europe › Sécurité alimentaire en Europe › Au delà du PIB › Résolution COP16 Cancun › Biodiversité › Information du public sur les médicaments › Développement des « emplois verts » › Émissions industrielles › Déchets électriques et électroniques › Pharmacovigilance › Programme Cancer › Pharmacovigilance vétérinaire › Kozloduy › Investissement dans les infrastructures énergétiques › Résolution COP15 Copenhague
--	--	---



BILAN

2009-2014

contact : francois.damerval@europarl.europa.eu